



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

CADRE S.A.I.D.V. 1



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°101/2013
DU 27 NOVEMBRE 2013**
Modifiant la délibération
n°59/2012 du 6.08/2012
portant sur la mise en œuvre
de l'arrêté 1091 DIPAC du 5
juillet fixant le régime
indemnitaire dans la Fonction
publique communale

L'an deux mille treize, le vingt sept novembre à huit heures trente huit,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette
fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :
19 novembre 2013

Date d'affichage :
19 novembre 2013

Résultats des votes

Pour	17
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

2 Décembre 2013

Affichage de la présente
délibération le :

11 DEC. 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI		X	
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora		X	
18	TUEINUI Noël		X	
19	TICCHI William		X	
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
21	TAPUTU Karine		X	
22	TAURAA Stéphanie		X	
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	MERCERON Armelle	X		
30	FREBAULT Pierre	X		
31	DOOM Yves	X		
32	TIRAO Aldo		X	
33	EBB-RAIOAOA Marie	X		
17		17	16	0

DELIBERATION N°101/2013 DU 27 NOVEMBRE 2013

Modifiant la délibération n° 59/2012 du 6 août 2012 portant sur la mise en œuvre de l'arrêté n° 1091 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le régime indemnitaire dans la fonction publique communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicatives aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 1091 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le régime indemnitaire dans la fonction publique communale ;
- VU la délibération n° 59/2012 du 6 août 2012 modifiée portant sur la mise en œuvre de l'arrêté n° 1091 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le régime indemnitaire dans la fonction publique communale ;
- VU la délibération n° 014/2013 du 14 mars 2013 portant approbation du budget principal de l'exercice 2013 de la commune de Pirae ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.11.2013

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	17
POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE

Article 1^{er} : L'article 4 de la délibération n° 59/2012 du 6 août 2012 modifiée portant sur la mise en œuvre de l'arrêté n° 1091 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le régime indemnitaire dans la fonction publique communale est modifié comme suit :

Article 4 : L'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Il est décidé d'attribuer l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires exerçant l'un des emplois ou d'une des fonctions mentionnés dans le tableau ci-dessous. Le nombre de points d'indice attribué mensuellement à chaque agent est fixé pour chaque spécialité et chaque grade dans la limite fixée ci-dessous :

Spécialité	Cadres d'emplois	Grades	Emplois	Nombre de points d'indice
Agents de la spécialité « technique », « sécurité publique », « sécurité civile »	D - Exécution	Agent principal/ Caporal-chef	Chef d'équipe au service incendie et secours	14
			Responsable d'équipe au service incendie et secours	14
		Agent qualifié	Mécanicien	3
		Agent/Sapeur	Ouvrier au service du cimetière	3
			Equipier opérationnel	14
			Ouvrier au service des travaux et équipements publics	3
	C - Application	Adjoint principal/ Adjudant	Chef de garde au service incendie et secours	14
			Responsable d'équipe de la police municipale	3
			Chef de garde au service incendie et secours	14
		Adjoint/ Sergent	Agent de police municipale	3
Adjoint au chef d'équipe de la police municipale	3			
Adjoint au Chef de garde au service incendie et secours	14			

Spécialité	Cadres d'emplois	Grades	Emplois	Nombre de points d'indice		
Agents de la spécialité « technique », « sécurité publique », « sécurité civile »	B - Maîtrise	Technicien principal/ Lieutenant	Chef du service incendie et secours	14		
		Technicien/ Major	Chef de service de la police municipale			
	D - Exécution	Agent principal/ Caporal-chef		Ouvrier au service des travaux et des équipements publics	3	
				Chef d'équipe au service incendie et secours	14	
				Responsable d'équipe au service incendie et secours	14	
				Responsable d'équipe au service des équipements et des travaux publics	3	
			Agent qualifié	Mécanicien	3	
		Agent/Sapeur		Ouvrier au service du cimetière	3	
				Equipier opérationnel	14	
				Ouvrier au service des équipements et des travaux publics	3	
		C - Application	Adjoint principal/ Adjudant		Chef d'agrès au service incendie et secours	14
					Responsable d'équipe de la police municipale	3
				Chef de garde au service incendie et secours	14	
			Adjoint/ Sergent	Agent de police municipale	3	
		Adjoint au Chef d'Agrès au service incendie et secours	14			
B - Maîtrise	Technicien principal/ Lieutenant		Chef du service incendie et secours	14		
	Technicien/ Major		Chef de service de la police municipale	3		

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le.....1 0 DEC..2013

et publication du1 1 DEC..2013

Le Maire,


Béatrice VERNAUDON

